

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février 2023 à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT).

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : **8**  
Présents : **7**  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : **7**  
o Pour : **7**  
o Contre : **0**  
o Abstention : **0**  
o Blanc : **0**  
o Nul : **0**

Date de convocation :  
**Le 11 février 2023**  
  
Date d'affichage :  
**Le 11 février 2023**

DECISION N° :  
**DB/2023-02-15/15**

OBJET DE LA SEANCE :  
**Convention assistance  
retraites**

**Centre de Gestion  
de la Haute-Loire**

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy et  
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : POINAS Jean-Michel.

Absent : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée  
Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant  
délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée  
de son mandat, de prendre toute décision concernant l'approbation de  
conventions relatives à la gestion du personnel (médecine préventive,  
formation, mise à disposition, action sociale...).

Il rappelle également la décision du Bureau n° DB/2019-02-  
04/05 du 4 février 2019 approuvant le principe de signer avec le Centre  
de Gestion pour la période 2019-2022 une convention Assistance  
Retraite pour l'établissement des dossiers de retraite du personnel de la  
CCPM : traitement des dossiers de validation de services, de cessation  
progressive d'activité, rétablissement au régime général et à  
l'IRCANTEC, dossier de demande de retraite, affiliation à la CNRACL...

Il précise que cette convention est arrivée à son terme le  
31 décembre 2022, et indique que le Centre de Gestion propose la  
signature d'un avenant au titre de l'année 2023 sans modification des  
conditions tarifaires (ci-dessous pour rappel).

<u>PRESTATION</u>	<u>TARIF UNITAIRE</u>
Immatriculation de l'employeur et affiliation	10 €
Demande de régularisation de services et validation de services	70 €
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Correction des comptes individuels retraites	40 €
Dossiers de pré-liquidation	40 €

**AR Prefecture**

043-244300307-20230215-DB2023021515-AU  
Reçu le 23/02/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de signer l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL-IRCANTEC au titre de l'année 2023,
- autorise le Président à signer l'avenant correspondant et tout document utile s'y afférant,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET – Président,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20230215-DB2023021515-AU  
Reçu le 23/02/2023